

Prérequis :

Savoir communiquer en langue française (lire, écrire, parler).

Etre titulaire d'un certificat de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité.

Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

Durée : 14 heures

Public :

La formation s'adresse au personnel signataire des documents de travail et encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel.

Modalité :

Présentiel (groupe de 12 personnes maximum)

Evaluation des acquis :

Evaluation individuelle des connaissances sous forme d'un QCM de 20 questions issues de la base nationale ; note minimale 15/20 avec 3 questions éliminatoires.

Evaluation de la satisfaction :

Enquête de satisfaction du stagiaire

Sanction visée :

Certificat de réalisation
Certificat N2 DT 40 (V8)

Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes de façon à définir le parcours le plus adapté (parcours standard, raccourci, renforcé) :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques, études de cas et retours d'expérience

Référence AFPI : SEC-02-010

Indicateurs 2023 :

Le taux de réussite pour cette formation s'élève à 100 %.
(Données recueillies auprès de 209 stagiaires)

Le taux de satisfaction de cette formation s'élève à 93.8 %.
(Données recueillies auprès de 178 stagiaires)

OBJECTIFS

- Savoir évaluer les risques en permanence
- Savoir gérer son équipe et son chantier (y compris en mode dégradé)
- Savoir transmettre les informations à son équipe

PROGRAMME DE FORMATION

- Introduction
- Contexte et enjeux de la sécurité
 - ↳ Accident du travail et maladie professionnelle
 - ↳ Contexte réglementaire (principes généraux de prévention, document unique, plan de prévention, etc.)
 - ↳ Responsabilité pénale
 - ↳ Acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, Inspection du Travail, Service Santé et Sécurité, etc.)
- Évaluation des risques et définition des mesures de prévention/protection
 - ↳ Méthodologie d'analyse de risques
 - ↳ Étude de cas sur l'établissement d'un mode opératoire
- Plan de prévention
 - ↳ Identification des situations de co-activité et mesures de prévention
 - ↳ De l'inspection commune à la rédaction du Plan de Prévention et des permis associés
 - ↳ Communication des informations à son équipe
- Gestion des situations dégradées
 - ↳ Réactivité à tout changement de la situation de travail
 - ↳ Modification de l'analyse de risques et des documents associés
 - ↳ Réaction face au droit de retrait (danger grave et imminent)
- Rôle et mission du Niveau 2
 - ↳ Evaluer les risques en permanence
 - ↳ Préparer et organiser le travail
 - ↳ Transmettre les informations à son équipe
 - ↳ Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention
 - ↳ Gérer la fin de chantier
- Conclusion
- Evaluation des connaissances

DEBOUCHES

Néant

PASSERELLES

Néant